

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 28 novembre 2018

## **Le conseil de surveillance adopte le budget 2019 de la Société du Grand Paris**

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a adopté le budget 2019 de l'entreprise, qui s'établit à 3,9 milliards d'euros en dépenses, correspondant à un recours à l'emprunt d'un montant de 3,3 Md€. Il s'agit d'un budget en augmentation de 41 % par rapport à l'année 2018 qui traduit la forte montée en puissance des chantiers du nouveau métro et le lancement de nouvelles phases du projet avec, notamment, les travaux relatifs aux systèmes.

*« En validant le budget 2019 de la Société du Grand Paris, le conseil de surveillance prend acte et se félicite du rythme soutenu de mise en œuvre du nouveau métro. Elus et représentants de l'Etat remercient le directoire de tenir son engagement de transparence grâce à la présentation, pour la 2<sup>e</sup> séance consécutive, du rapport d'avancement périodique de réalisation du Grand Paris Express. »*

**Patrick Braouezec, président du conseil de surveillance**

En 2019, près de 3 milliards d'euros sont directement consacrés aux investissements. Cette dynamique est portée par la ligne 15 Sud (1,134 Md€) et les tronçons 14 Nord, 16, 17 Sud (714 M€) qui concentrent près de la moitié des dépenses totales pour 2019. Sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la RATP, la ligne 14 Sud bénéficie de 605 millions d'euros d'investissement en 2019. Les autres lignes bénéficient de 317 millions d'euros d'investissement et 151 millions d'euros sont alloués à la maîtrise foncière.

En 2019, 546 millions d'euros sont consacrés au financement des interventions mises en œuvre par la région Ile-de-France en faveur de la modernisation des réseaux existants dont 261 millions d'euros au prolongement d'Eole, 120 M€ au prolongement de la ligne 14, 97 M€ au schéma directeur des RER et 62 M€ à la ligne 11 du métro.

En outre, 388 millions d'euros sont programmés pour les dépenses de fonctionnement c'est-à-dire principalement les subventions pour des travaux réalisés par des tiers en lien avec le Grand Paris Express, les frais financiers ainsi que les dépenses liées aux matériels roulants et enfin les dépenses liées aux personnels.

Côté recettes, la Société du Grand Paris bénéficie de 587 M€ de fiscalités franciliennes affectées et aura recours à l'emprunt à concurrence de 3,3 milliards d'euros.

*« La Société du Grand Paris poursuit son travail de réorganisation pour faire face à l'extraordinaire montée en charge des travaux du Grand Paris Express conformément à la feuille de route voulue par le Premier ministre. La mobilisation des équipes est totale pour travailler dans la transparence avec tous les acteurs concernés par le projet et pour entretenir le consensus qui entoure le Grand Paris Express depuis l'origine ».*

**Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris**

**Contacts presse :**

**Société du Grand Paris :** Guy-Arnaud Behiri – [gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr](mailto:gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr) – 06 98 82 79 40

### **À propos de la Société du Grand Paris**

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.